

## Présentation

- La crèche accueille 40 enfants par jour
- De façon régulière ou occasionnelle
- Accueil périscolaire (mercredis et vacances scolaires)
- Accueil d'urgence (15 jours maximum)
- De 6 semaines à 4 ans
- Du lundi au vendredi (sauf jours fériés et journées pédagogiques)
- de 7h30 à 18h30
- Fermetures : 3 semaines en Août, Pont de l'Ascension, 1 semaine durant les vacances de fin d'année et pour des réunions institutionnelles.

## L'équipe

Nous offrons un environnement agréable où vos enfants sont accueillis par une équipe qualifiée et attentive :

- 1 Directrice, sage-femme
- 1 Educateur de jeunes enfants
- Auxiliaires de puériculture (AP)
- Agents expérimentés dont 1 Agent de restauration
- 1 Médecin vacataire (pédiatre)
- 1 Psychologue vacataire (qui effectue l'analyse des pratiques de l'équipe)

## Organisation de la structure

Les enfants sont accueillis en âges mélangés dans 2 groupes différents (1 au rez-de-chaussée, 1 à l'étage) dans le respect individualisé de leurs besoins et développement. Chaque secteur comprend les univers de jeux ainsi que les dortoirs. La salle à manger est commune.

## Notre projet éducatif (cf livret -versant pédagogique-)

- Répondre au mieux aux besoins des enfants dans chacun des différents moments tels que les repas, le sommeil, l'hygiène, le jeu... en toute bienveillance
- Conduire l'enfant vers l'autonomie en lui apportant une sécurité affective nécessaire à la construction de sa personnalité
- Permettre l'épanouissement de l'enfant au travers des différentes activités d'éveil proposées en collectivité

- Accompagner les enfants dans leur quête identitaire (rythme, limites, repères, ...)
- Favoriser les relations parents-équipe : écoute et accompagnement à la parentalité

## Inscription de votre enfant

- Le formulaire de pré-inscription est disponible auprès de la direction et téléchargeable sur [www.mairie-saint-memmie.fr](http://www.mairie-saint-memmie.fr)
- Le règlement de fonctionnement, le projet pédagogique et les menus y sont également consultables
- L'accueil d'urgence, occasionnel et périscolaire sont gérés par la direction en fonction des places disponibles
- L'accueil régulier relève de la commission d'attribution des places.

## Dispositions médicales

- Toute allergie alimentaire ou médicamenteuse doit être signalée à la direction et nécessite un PAI (Protocole d'accueil individualisé)
- Toute fièvre et/ou prise de médicament, avant l'arrivée à la crèche, doit être signalé afin d'éviter un surdosage
- Les médicaments seront distribués uniquement le midi et l'après-midi, sur présentation d'une ordonnance valide
- Le traitement de la fièvre (administration du Doliprane) est protocolaire, les parents sont avertis par téléphone
- L'état de santé de l'enfant doit être compatible avec la collectivité. Les vaccinations obligatoires doivent être à jour.

## Participation financière

- Elle est calculée selon : \*le barème de la CNAF, en fonction de vos revenus déclarés pour l'année N-2, avant abattement et en fonction de votre nombre d'enfants à charge
- \*le nombre d'heures réservées pour l'accueil occasionnel, et un forfait mensuel pour l'accueil régulier et toujours par demi-heure
- En cas de changement familial, vous êtes priés de prévenir la direction
- Un supplément de 20% par heure de garde est appliqué aux foyers extérieurs à la commune.
- Vos factures sont envoyées par mail et à régler selon les modalités qui y sont détaillées.

## Règles de vie

- Le lait maternel peut être donné à la crèche lors de l'accueil selon un protocole défini
- Les enfants doivent arriver les ongles courts, avec les habits et la couche propres. Si l'enfant doit être changé au moment de son départ, c'est à l'équipe de s'assurer de son confort
- Les produits de toilette, les couches, les repas sont fournis par la structure et inclus dans le tarif horaire
- Aucune nourriture extérieure à la structure n'est acceptée
- Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux (y compris les boucles d'oreilles médicales), pinces à cheveux, attache-tétines sont interdits
- Tout stationnement gênant est à éviter devant l'entrée de la crèche.

## Accueil de votre enfant

- Une période de familiarisation est indispensable
- Vos enfants peuvent être accueillis en journée, demi-journée, de 1h30 à 11h, selon les horaires suivants :

Accueil de l'enfant	Horaires à respecter	
	Arrivée dans le groupe	Départ du groupe
Accueil en journée	avant 9h30 entre 11h et 11h15	à partir de 16h15
Accueil matin		entre 11h et 11h15 entre 12h15 et 12h30 entre 14h30 et 14h45
Accueil après-midi	entre 12h15 et 12h30 entre 14h30 et 14h45	entre 14h30 et 14h45 à partir de 16h15

**En dehors de ces périodes, aucun mouvement ne peut avoir lieu.**

- Le temps d'accueil est primordial et nécessaire à l'équipe pour recueillir vos transmissions, informations indispensables pour une meilleure prise en charge de votre enfant. **Merci de veiller au respect de la zone de confidentialité au sol.**

- La présence de votre enfant est attestée quotidiennement par un système de pointage (En cas de retard ou avance : 5 minutes de tolérance sur la journée / oubli de pointage : 1 ½ heure supplémentaire facturée par oubli)

**Merci de respecter les horaires de la structure, ceux de vos contrats et réservations pour la bonne organisation de l'accueil et du départ de vos enfants.**

**La structure fermant à 18h30, merci de vous présenter au maximum à 18h20.**

- Il vous appartient pour la sécurité de vos enfants de ne pas faire entrer de personne inconnue sans accord de la direction.

## Réservations pour l'accueil occasionnel

- Les réservations se font par mail le mardi à partir de 14h pour la semaine suivante.  
- Si besoin, une réservation peut être anticipée en cas de rendez-vous important (médical, administratif, professionnel) sur présentation d'un justificatif.

## Absences et retards de votre enfant

- Toute absence ou retard doit être signalé à la direction au maximum avant 9h30 le jour même

- Tout congé ne peut être inférieur à une journée de contrat  
- Tout congé doit être transmis par écrit à la direction :  
Pour les congés de Juillet et Août avant le 31 Mars de l'année en cours, pour les absences d'une durée de  $\geq$  à 2 jours : au plus tard un mois à l'avance, pour une journée : au plus tard 2 semaines à l'avance.

**A défaut, la (les) journée(s) n'est (sont) pas comptabilisée(s) au titre des jours de congés qui doivent être indiquées sur le contrat et est (sont) facturée(s).**

- En cas de maladie, 3 jours de carences calendaires sont appliqués sauf en cas d'éviction ou d'hospitalisation, sur justificatif, où aucune des journées d'absence ne seront facturées.

## Ses affaires personnelles

- Des chaussures adaptées ne craignant pas les jeux extérieurs
- Des vêtements de rechange (2 tenues complètes, renouvelées, adaptées à la saison et à la bonne taille)
- Un chapeau et une paire de bottes
- Une boîte de sérum physiologique
- Un flacon de Doliprane non ouvert (accueil régulier), sur demande
- Le carnet de santé de votre enfant présent dans son casier
- 4 ou 5 photos de famille

**Noter le nom et le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires**

*2 secondes de marquage par vêtement peuvent faire gagner un temps précieux aux professionnelles qu'elles consacreront alors au bien-être de vos enfants et les vêtements ne seront alors ni perdus, ni échangés.*

*(Un casier à vêtement/objets trouvés se trouve dans le hall d'entrée)*

## Temps forts

- Réunion de rentrée
- Spectacle de Noël
- Carnaval (Mars)
- « Passerelle » avec l'école maternelle « Le Petit Prince » (Avril-Mai)
- Fête de fin d'année

Les différentes informations de la vie de la structure sont inscrites sur l'écran de pointage et/ou affichées et envoyées par mail.

## Pour conclure,

Nous veillons à ce qu'un climat de confiance et de respect mutuel s'instaure entre l'équipe et vous afin que vos enfants puissent s'épanouir au sein de notre structure.



**CRECHE COLLECTIVE  
MULTI-ACCUEIL  
« GRAINE DE MALICE »  
DE SAINT-MEMMIE**

24, rue de Poix  
51 470 St Memmie

☎ 03 26 21 29 36

📧 [grainedemalice@mairie-saint-memmie.fr](mailto:grainedemalice@mairie-saint-memmie.fr)

[www.mairie-saint-memmie.fr](http://www.mairie-saint-memmie.fr)

**LIVRET D'ACCUEIL  
A l'usage des familles  
(Octobre 2024)**

**Bienvenue à la crèche  
« Graine de Malice »**

